



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING
Draft Bylaw 596-19**

At a sitting of council held on September 3, 2024, Council adopted the First Draft Project of bylaw **596-19 Modifying Zoning Bylaw 596**.

The draft bylaw proposes to add the following land use category in zone UMV-3-H12:

C32 Establishment where personal services are offered:

Barbers, hairdressers, aestheticians, milliners, laundry, dry cleaner without solvents, taxi dispatcher, tailors, shoemakers, photographers and other purveyors of similar services.

Zone UMV-3-H12 is located at and near the intersection of Bondville, Frizzle, and Mill roads in Bondville.

A public consultation meeting for Bylaw 596-19 will be held on **October 3, 2024, at 7:15 p.m.**, at Centre Lac-Brome, 270 Victoria Road, Brome Lake.

The First Draft Project of Bylaw 596-19 can be consulted on the Town web site at the following link: lacbrome.ca/en/municipal-life/public-notices, at the Town Hall during normal business hours, or by contacting Owen Falquero, Town Clerk, at greffe@lacbrome.ca.

Draft Bylaw 596-19 is subject to approval by referendum.

Given at Brome Lake
This September 18, 2024

Owen Falquero, B.A. LL.B. J.D.
Attorney Town Clerk

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE LAC-BROME**

RÈGLEMENT 596-19 (PREMIER PROJET)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 596**

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter un changement à la grille d'usages possibles dans la zone UMV-3-H12 afin de permettre l'usage « C32 Services personnels, coiffeur, esthétique » ;

ATTENDU QUE l'article 122 du règlement 596 décrit la catégorie d'usages C32 tel que suit :

Établissement affecté à l'exercice des services personnels de type : barbiers, coiffeurs, esthéticiens, modistes, lavoir, nettoyeur à sec sans solvant, port d'attache taxi, tailleurs, cordonniers, photographes et autres pourvoyeurs de services similaires. C32

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le Règlement de zonage numéro 596 doit être modifié;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend une disposition susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Lac-Brome et de ses contribuables de procéder à la modification du règlement de zonage 596;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné par le conseiller Lee Patterson à la séance ordinaire du 3 septembre 2024;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation se tiendra à une date à déterminer;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie.

ARTICLE 2

À l'annexe VI « Grilles de spécification d'usages par zone », dans la colonne pour la zone UMV-3-H12, un « X » est ajouté à la ligne « C32 Services personnels, coiffeur, esthétique » afin de permettre cet usage dans la zone UMV-3-H12.

Usage principal	UMV-3-H12
C32 Services personnels, coiffeur, esthétique	X

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Richard Burcombe
Maire

M^e Owen Falquero
Greffier

SUIVI :

Avis de motion :	3 septembre 2024
Présentation (dépôt) du projet :	3 septembre 2024
Adoption 1 ^{er} projet :	3 septembre 2024
Avis public de l'assemblée de consultation : County News), 25 septembre (Le Guide)	18 septembre 2024 (site web et HDV), 4 septembre (Brome)
Assemblée de consultation :	3 octobre 2024
Adoption du règlement final :- Certificat d'approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	